



Immatriculez votre entreprise en toute confiance !

Pour les micro-entreprises et entreprises individuelles

Réaliser
toutes vos modifications
juridiques, fiscales et sociales
en un seul lieu

Bénéficier
de conseils personnalisés
avec un interlocuteur unique

Sécuriser
la validité et la conformité de
votre dossier



Créateurs,
Repreneurs,
Entreprises



Prestation

Le Centre des Formalités des Entreprises assure le montage et l'enregistrement de votre dossier :

- > **Contrôle** de la cohérence et la conformité des pièces justificatives et des informations déclarées
- > **Traitement** du dossier par téléphone avec un conseiller du pôle formalités
- > **Remise** d'un récépissé
- > **Transmission** du dossier complet aux organismes concernés
- > **Intervention**, si nécessaire, auprès des organismes tels que l'Urssaf, le Greffe, le Centre des Impôts, ...



Prestation **70€ net de taxe**

Frais de greffe :

- > Hors micro **25.34 €TTC**
- > Micro **gratuit**



05 49 60 98 00
cfeciv@poitiers.cci.fr

>>> Liste des pièces à fournir au verso

 CCI VIENNE



CCI Vienne - Téléport 1 - 7 avenue du Tour de France - CS 50146 Chasseneuil
86961 Futuroscope Cedex

Liste des pièces justificatives à fournir

www.poitiers.cci.fr

Pour les micro-entreprises et entreprises individuelles

Pour le chef d'entreprise

- Attestation sur l'honneur de non-condamnation mentionnant la filiation et signée en original
- Numéro de Sécurité Sociale

Nationalité française ou européenne

- Copie recto-verso de la carte d'identité en cours de validité OU copie du passeport en cours de validité OU copie du livret de famille. si le nom de naissance n'apparaît pas sur le pièce, fournir l'acte de naissance.

Nationalité hors UE résidant en France

- Copie recto-verso de la carte de résident de 10 ans ou du titre de séjour en cours de validité et à jour de l'adresse personnelle

Pour l'entreprise

- Justificatif de domicile de moins de 3 mois (eau, gaz,... à l'adresse exacte du siège) du déclarant et copie du bail commercial

En cas d'hébergement par une tierce personne :

- Autorisation du propriétaire
- Justificatif de domicile récent au nom de la personne qui héberge ou copie du contrat de domiciliation
- Copie de la pièce d'activité réglementée le cas échéant (ex. licence pour la revente de boissons alcoolisées, attestation DREAL...)

Si marié, sous le régime de la communauté, ou pacsé

- Attestation information au conjoint

Si conjoint collaborateur

- Copie de l'acte de mariage ou du PACS avec copie de la pièce d'identité.

Pour l'achat ou la location gérance, nous contacter.

Règlement à joindre avec votre dossier

Redevance CCI : 70 €

Par chèque à l'ordre de la CCI Vienne

Frais de greffe : Par chèque à l'ordre du greffe du tribunal

- Immatriculation Entreprise Individuelle : **25.34 €**

- Marié ou pacsé : **8.45 €**

